



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux-mille-vingt-six, le mardi vingt-deux septembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à dix-neuf heures en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Alain TOUCHARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 27.

Date de convocation : 16 septembre 2026.

PRÉSENTS : M. Alain TOUCHARD, Maire, M. Xavier GODART, Mme Odile MATHIEU, M. Jacques SEGUIN, Mme Anne PELLÉ, M. François SOULAS, Mme Fanny TIGÉ, Mme Annie TAVENNEC, Adjoints, M. Éric VIGNEAU, Mme Martine LESAGE, M. Christian DAIN, Mme Sylvie LECOUP, Mme Martine BOUCROT, Mme Caroline LEPRÊTRE, M. Mathieu HENRI, M. Olivier DUPORT, M. Olivier GUILLOU, Mme Sophie LOPES, Mme Estelle GUILLOU, Mme Julie HINGANT, M. Matthieu CHOL, Mme Fanny BILLARD LECOINTRE, M. Adrien DUMAS, Mme Julie BERTIN et M. Jérémy VANBERSEL, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Éric JOSEPH, Adjoint, et M. Antoine BICHAREL, Conseiller municipal.

POUVOIRS : M. Éric JOSEPH donne pouvoir à M. Xavier GODART et M. Antoine BICHAREL donne pouvoir à M. Mathieu HENRI.

M. Jérémy VANBERSEL a été élu secrétaire de séance.



2.2 : URBANISME - ACTES RELATIFS AU DROIT D'OCCUPATION DES SOLS :

2026-73. CONVENTION DE SERVITUDE AVEC RÉSEAU DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ (RTE) POUR LA LIAISON AÉRIENNE DE 400 000 VOLTS ENTRE CHAINGY ET DAMBRON :

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre du renforcement du réseau électrique très haute tension par RTE, il est prévu une restructuration du réseau de la liaison aérienne électrique entre Chaingy et Dambron passant par Ormes, avec la suppression de 2 lignes en 225 000 volts et création d'une nouvelle ligne en 400 000 volts.

Pour ce faire, il est nécessaire d'octroyer à RTE une servitude afin d'implanter cette nouvelle ligne sur le territoire de Ormes. Cette servitude porte sur les emprises des support et surplomb des pylônes et le câblage de la nouvelle ligne sur la parcelle cadastrée section J n° 0367 pour environ 90 m² et une longueur de 105 mètres pour le câblage entre le pylône 17 et le pylône 19.

Cette servitude sera compensée forfaitairement et définitivement par une indemnité unique calculée à hauteur de 5 722 €.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ☐ D'autoriser cette servitude avec la société RTE pour l'installation d'une nouvelle ligne THT sur la parcelle cadastrée section J n° 0367, lieu-dit « le Bois d'Ormes », aux conditions énoncées ci-dessus et détaillées dans le projet de convention de servitude ;
- ☐ D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention de servitude ainsi que tout document et acte s'y rapportant, y compris ses éventuels avenants ;
- ☐ D'acter que les recettes correspondantes seront inscrites au budget communal.

Pour extrait certifié conforme et certification des formalités prévues aux articles L.2121-7 à L.2121-25 du Code Général des Collectivités Locales. Fait à Ormes le 23 septembre 2026.

Le Maire,
Alain TOUCHARD

Transmis au Représentant de l'État le : 24 septembre 2026.

Publié ou notifié le : 24 septembre 2026.

